

Prix de thèse de la Fondation Flaubert

APPEL À CANDIDATURES 2019

I. Le principe

La Fondation offre chaque année un prix de thèse à un docteur en sciences humaines et sociales : elle entend les distinguer pour l'excellence de leur travail, en rapport avec les thématiques de la Fondation.

La Fondation se réserve le droit de ne pas attribuer de prix certaines années, faute de candidatures d'un niveau suffisant, et en compensation d'en attribuer deux certaines autres années.

Les thèses éligibles pour le prix 2019 devront avoir été soutenues **entre le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} décembre 2018**.

En 2019, le prix sera attribué à une thèse soutenue au sein d'une des 4 écoles doctorales de la comUE Normandie Université :

- EDHSRT 556 Homme, Sociétés, Risques, Territoire
- ED 558 HMPL Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage
- ED 98 Droit Normandie
- ED 242 Économie-Gestion Normandie

II. Le contenu du prix de thèse

Le lauréat recevra une dotation de 5 000€.

En contrepartie, le lauréat du Prix de thèse s'engage à :

- Rédiger un article pour la revue *Études normandes*, selon les délais et le format précisés par l'éditeur
- Animer une conférence dans le cadre du cycle *l'Université de Toutes les Cultures* (UTLC) dans le cycle de programmation 2019-2020
- Mentionner sur ses publications (notes de bas de page ou rubrique remerciements) que le travail de thèse a été soutenu par la fondation Flaubert, en tant que lauréat de son concours du prix de thèse de l'année 2019
- Faire figurer le logo de la Fondation Flaubert sur la 4^{ème} de couverture si publication d'un ouvrage.

III. Les modalités d'attribution

Tout docteur de l'année n-1 dont la thèse porte sur les champs disciplinaires de la Fondation pourra présenter sa candidature.

La désignation du lauréat se déroule en quatre temps :

Étape 1 : Appel à candidatures

Le candidat envoie son dossier de candidature par mail simultanément et avant le 27 janvier 2019 à deux destinataires :

- à son école doctorale de rattachement :

EDHSRT 556 Homme, Sociétés, Risques, Territoire : edhsrt@normandie-univ.fr
ED 558 HMPL Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage : edhmpl@normandie-univ.fr
ED 98 Droit Normandie : eddn@normandie-univ.fr
ED 242 Économie-Gestion Normandie : edegn@normandie-univ.fr

- à la Fondation Flaubert (dossier électronique uniquement) : il est conseillé de l'envoyer via une plateforme de téléchargement à fondation.flaubert@univ-rouen.fr

Étape 2 : Sélection sur dossier, par les écoles doctorales.

Chaque école doctorale transmet à la Fondation Flaubert sa sélection (dans la limite de deux dossiers par école doctorale) accompagnée d'un avis motivé.

Ce court texte d'accompagnement précisera de façon synthétique :

- le nombre de dossiers examinés
- la composition du "jury" ad hoc
- les critères de sélection

Étape 3 : Sélection d'un maximum de 6 candidatures par le Conseil scientifique de la Fondation et audition par le CS de la Fondation Flaubert, qui désigne les 3 finalistes.

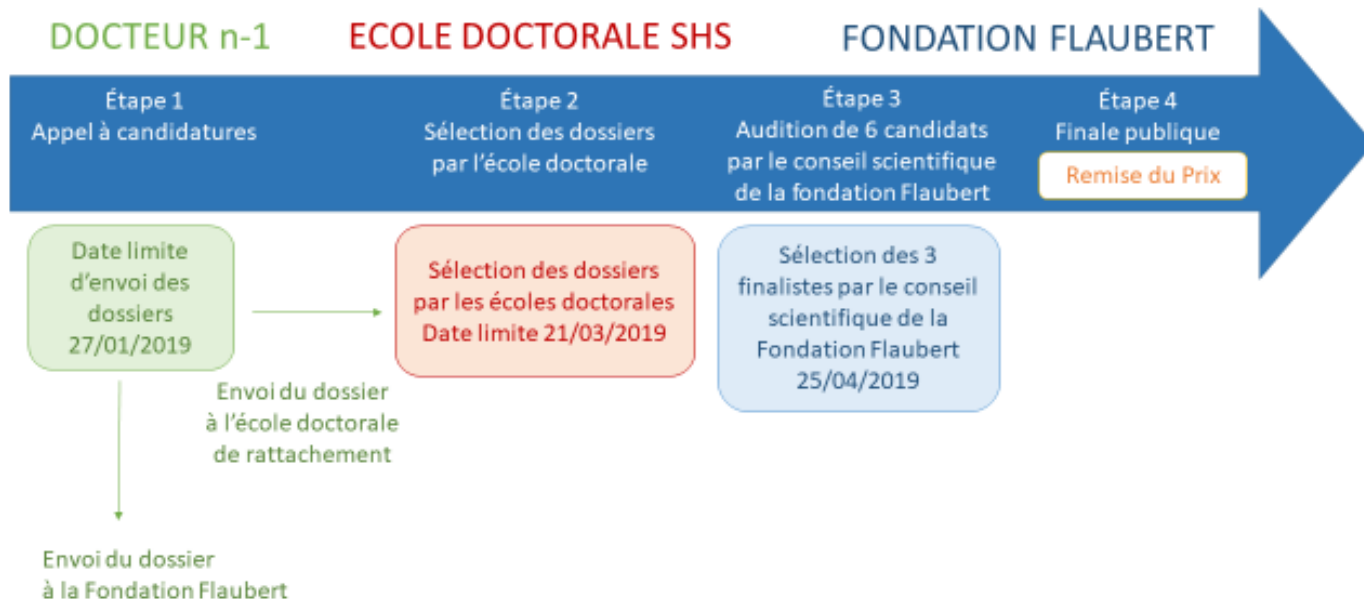
Étape 4 : Finale publique et cérémonie de remise du prix

Le Prix de thèse sera remis au cours d'une **finale publique**, devant un jury composé des partenaires fondateurs de la Fondation Flaubert et de scientifiques de renom.

IV. La constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature comportera : 5 pièces

- la thèse
- une copie du rapport de jury
- une lettre de motivation du directeur de thèse
- une lettre de motivation du candidat
- un CV du candidat, comprenant une liste de communications et de publications ainsi que son n° de qualification par le CNU



V. Le calendrier

27 janvier 2019 : date limite d'envoi des dossiers par les candidats à l'école doctorale de rattachement et la Fondation Flaubert.

21 mars 2019 : date limite d'envoi des dossiers sélectionnés par les écoles doctorales à la Fondation Flaubert

25 avril 2019 : audition des candidats lors du conseil scientifique de la Fondation Flaubert.

Octobre 2019 : finale publique et cérémonie de remise du Prix de thèse.

Tous les docteurs de l'année n-1 ayant transmis un dossier de candidature recevront une réponse sur la sélection de dossier à partir du 21/03/2019

Les candidats sélectionnés pour l'audition devant le conseil scientifique de la Fondation Flaubert (campus de Mont-Saint-Aignan) recevront une convocation 1 mois avant la date d'audition.

Tous les candidats auditionnés recevront une réponse dans les 7 jours suivants le conseil scientifique de la Fondation Flaubert.

NB : les dossiers incomplets, ou qui n'auront pas été envoyés à la fois à l'école doctorale et à la fondation ne seront pas examinés.